***CAHIER DE PROGRAMME***

***TECHNIQUES DE PROTHÈSES DENTAIRES* (110.A0)**

**Diplôme d’études collégiales (Dec)**

Pour obtenir un diplôme d’études collégiales, vous devez avoir satisfait aux trois conditions suivantes :

1. Avoir **réussi** tous les cours de la grille de votre programme.

2. Avoir **réussi** l’épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature. Cette épreuve ministérielle suit immédiatement le troisième des quatre cours de français. Le résultat de cette épreuve est utilisé pour la sanction des études et, le cas échéant, pour l’admission à l’université. L’obligation de réussite de cette épreuve est la même, tant pour la personne étudiante du secteur technique que pour celui du secteur préuniversitaire.

3. Avoir **réussi** l’épreuve synthèse de votre programme. Dans chacun des programmes, un(ou des) cours est(sont) porteur(s) de cette épreuve et est(sont) identifié(s). La *Politique institutionnelle d’évaluation des apprentissages* (PIÉA) prévoit que « L’admission à l’épreuve synthèse de programme requiert que la personne étudiante soit, à cette session, inscrite aux derniers cours de son programme, exception faite des cours de la formation générale complémentaire. » (Article 5.4.3)

**statut « temps plein » et la gratuité scolaire**

Pour maintenir le statut « temps plein », la personne étudiante doit être inscrite à au moins quatre cours d’un programme d’études collégiales ou à des cours totalisant un minimum de 12 heures par semaine (180 heures par session). La personne étudiante inscrite à temps plein a droit à la gratuité scolaire (exempt de droits de scolarité). Seuls les cours du programme de la personne étudiante, les cours du cheminement Préalables universitaires reconnus par le Ministère sont pris en compte pour établir le statut de la personne étudiante. L’inscription à un cours non inclus au programme n’est pas autorisée dans ce contexte.

 **Votre cheminement scolaire**

1. **Offre de cours**

Tous les cours de la formation générale et de la formation spécifique sont offerts deux fois par année. Un échec à un cours de la formation générale peut prolonger votre cheminement d’une session.

1. **Cheminement**

Il est obligatoire de respecter votre cheminement de la formation générale au même rythme que celui de la formation spécifique. Par conséquent, si vous ne respectez pas cette condition, nous serons dans l’obligation d’interrompre l’inscription à vos cours de la formation spécifique, afin que vous rattrapiez votre retard dans votre formation générale.

Les personnes étudiantes ayant un cheminement irrégulier, c’est‑à‑dire celles qui ne respectent pas le cheminement de leur grille, ne sont pas assurés que leur horaire sera conforme à leur choix de cours initial.

1. **Français mise à niveau**

Même si votre cours de français secondaire V a été réussi, il se peut que nous vous inscrivions au cours de renforcement en français (601-013-EM).Le règlement des conditions d’admission et du cheminement scolaire du Cégep prévoit que toutes les personnes étudiantes ayant obtenu un résultat final inférieur à 65 % pour le volet écriture du cours de français du 5e secondaire, et qui obtiennent une moyenne générale au secondaire du Ministère inférieure à 75%, se verront imposer un cours de mise à niveau en plus des quatre autres cours de français dans le but d’améliorer leurs chances de réussite.

1. **Site Ma réussite au Cégep – page Mon parcours**

Ce site est un outil de diffusion très important durant votre parcours collégial. Il contient des informations sur plusieurs sujets d’intérêt pour votre parcours au collégial.

Plus particulièrement, la page ***Mon Parcours*** contient les informations en lien avec votre cheminement scolaire au Cégep.

Les informations vous sont présentées sous forme de rubriques avec les dates limites à respecter le cas échéant.

Vous y trouverez entre autres les rubriques suivantes :

* Le rôle de l’aide pédagogique individuel (API) ;
* Le processus d’inscription ;
* Les changements de programme ;
* L’annulation de cours ;
* La récupération et la modification de votre horaire ;
* La mention au bulletin « Incomplet » (IN) ;
* La fréquentation scolaire ;
* Etc.

Nous vous invitons à consulter les rubriques de cette page régulièrement. Vous les trouverez à l’adresse suivante : <https://mareussite.cegepmontpetit.ca/cegep/mon-parcours/>

1. **Sources d’information**

Nous vous conseillons de consulter régulièrement les sources d’information suivantes :

* Le site Internet du Cégep ([www.cegepmontpetit.ca](http://www.cegepmontpetit.ca));
* Les services en ligne Omnivox;
* Le site Ma Réussite au Cégep (<https://mareussite.cegepmontpetit.ca/cegep>);
* Le téléaffichage;
* L’agenda étudiant.

**L'ÉPREUVE SYNTHÈSE DE PROGRAMME (ÉSP)**

1. **Pourquoi une épreuve synthèse de programme ?**

Parce que le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) impose une épreuve synthèse propre à chaque programme conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC). L'épreuve synthèse a pour objet de vérifier l'atteinte par la personne étudiante de l'ensemble des objectifs et des standards déterminés par le programme d'études.

1. **Quel est le but de l’épreuve synthèse de programme ?**

La *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIÉA) du Cégep précise que :

« L'épreuve synthèse de programme permet de vérifier si la personne étudiante a intégré de façon fonctionnelle au regard des situations de travail ou d’études auxquelles il sera confronté au terme de ses études collégiales, les apprentissages déterminés par les objectifs de son programme, tant ceux de la formation générale que ceux de la formation spécifique. » (article 5.4.2)

1. **Qui doit se soumettre à l'épreuve synthèse de programme ?**

Toute personne étudiante évoluant sous les régimes pédagogiques en vigueur depuis l'automne 1994 et qui termine son programme de DEC se voit imposer une épreuve synthèse, peu importe la date à laquelle il a commencé ses études dans ce programme. L'épreuve a lieu à la dernière session de la personne étudiante.

1. **Doit-on réussir l'épreuve synthèse de programme pour obtenir le DEC ?**

Oui. La réussite de l'épreuve synthèse est une condition nécessaire à l'obtention du DEC depuis la session hiver 1999. (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 32)

1. **L’épreuve synthèse de programme est-elle la même dans chaque cégep ?**

Non. Les modalités d'application de l'imposition d'une épreuve synthèse propre à chaque programme sont définies dans chaque cégep. L'épreuve synthèse sera donc différente d'un cégep à l'autre.

1. **Qui est admissible à l'épreuve synthèse de programme ?**

Pour être admis à l'épreuve synthèse, la personne étudiante doit être inscrite aux derniers cours de son programme, exception faite des cours de formation générale complémentaire.

1. **Qui conçoit l'épreuve synthèse de programme ?**

La description des activités, des composantes et du plan d'évaluation de l'épreuve sera élaborée par la(les) discipline(s) du(des) cours porteur(s).

1. **Que signifie cours porteur de l'épreuve synthèse de programme ?**

L'épreuve synthèse s'inscrit dans le cadre d'un(de) cours situé(s) à la dernière session du programme de la personne étudiante. Ce(ces) cours est(sont) considéré(s) cours porteur(s) de l'épreuve. La personne étudiante devra donc être inscrite au(x) cours porteur(s) de l'épreuve à sa dernière session.

1. **Est-il possible d’échouer à l’épreuve et de réussir le(s) cours porteur(s) ?**

Non.

1. **Est-il possible de réussir l’épreuve et d’échouer au(x) cours porteur(s) ?**

Non.

**L’épreuve synthèse de programme constitue l’outil de mesure de l’atteinte des compétences visées par le programme *Techniques de prothèses dentaires* (110.A0). Ces compétences sont exposées dans le *Portrait de la personne diplômée.***

1. Portrait de la personne diplomee en Techniques de prothèses dentaires

**Compétence 1** Analyser les paramètres de confection et conseiller sur la faisabilité

**Compétence 2** Concevoir, confectionner et réparer les différents types d’appareils et prothèses dentaires

**Compétence 3** Gérer la production des pièces

1. contribution de la formation générale au programme d’études de la personne étudiante

La formation générale fait partie intégrante de chaque programme d’études et, dans une perspective d’approche programme, elle s’articule à la formation spécifique en favorisant le développement de compétences nécessaires à l’ensemble des programmes d’études. À ce titre, elle contribue au développement des compétences qui définissent le portrait de la personne diplômée de chacun des programmes d’études à travers les cours de la formation générale complémentaire et, de façon particulière, des quatre disciplines suivantes :

* Français, langue d’enseignement et littérature;
* Philosophie;
* Anglais, langue seconde;
* Éducation physique.

À la fin de ses études collégiales, grâce aux cours de la formation générale, la personne diplômée saura apprécier des œuvres littéraires, des textes et d’autres productions artistiques issus d’époques et de courants d’idées différents. Elle aura acquis la maîtrise de la langue française, grâce à laquelle elle aura appris à bien communiquer à l'oral comme à l'écrit. Elle aura appris à analyser des œuvres ou des textes philosophiques issus d’époques et de courants d’idées différents. Elle saura faire preuve d'une pensée rationnelle, critique et éthique. Elle saura maîtriser les règles de base du discours et de l'argumentation. Elle aura acquis une meilleure connaissance de la langue anglaise et aura amélioré sa communication à l’oral comme à l’écrit dans cette langue. Elle aura appris à adopter un mode de vie sain et actif et à reconnaître l'influence du mode de vie sur la pratique de l'activité physique et sportive. Grâce aux cours de la formation générale, la personne étudiante sera capable de faire preuve d’autonomie, de créativité dans sa pensée et ses actions. Elle aura développé des stratégies qui favorisent le retour réflexif sur ses savoirs et son agir. Enfin, par le biais de la formation générale complémentaire, elle aura appris à s'ouvrir à des champs de l'activité humaine autres que son domaine de spécialisation.  
Objectifs de la formation spécifique

Le programme vise à préparer les personnes étudiantes à concevoir, confectionner et réparer, à partir d’une ordonnance, des prothèses dentaires fixes, des prothèses complètes et partielles, des pièces squelettiques, des appareils d’orthodontie, des prothèses sur implants et des appareils spécialisés. Le programme vise aussi à préparer les futurs techniciennes et techniciens à informer et conseiller les dentistes et les denturologistes sur la faisabilité technique d’une prothèse, sur les procédés techniques et les matériaux utilisés. Le programme permet le développement de trois grandes compétences.

00DA Analyse de la fonction de travail

00DB Appliquer des mesures relatives à l'asepsie, à la santé et à la sécurité au travail

00DC Analyser les conditions des structures buccodentaires à reproduire

00DD Analyser les caractéristiques spatiales des structures buccodentaires à reproduire

00DE Établir des liens entre les propriétés physico-chimiques des matériaux dentaires et leur utilisation

00DF Appliquer des procédés de confection des prothèses

00DG Confectionner des prothèses complètes amovibles

00DH Confectionner des prothèses partielles fixes unitaires

00DJ Concevoir et confectionner des pièces squelettiques

00DK Confectionner des prothèses partielles amovibles

00DL Modeler la porcelaine

00DM Confectionner des prothèses partielles fixes à plusieurs unités

00DN Appliquer des principes d'esthétique à la confection des prothèses

00DP Confectionner des prothèses complètes amovibles sur implants

00DR Confectionner des appareils spécialisés

00DS Confectionner des prothèses partielles fixes sur implants

00DT Confectionner des appareils orthodontiques

00DQ Appliquer des techniques de gestion d'entreprise

00DU Gérer la production de prothèses, de pièces squelettiques et d'appareils

1. Cours porteur de l’épreuve synthèse de programme

En *Techniques de prothèses dentaires*, la réussite de l’épreuve synthèse de programme est conditionnelle à la réussite du cours *Atelier d’intégration* (110-628-EM).

1. Contexte de réalisation de l’épreuve synthèse

## Objectif de l’épreuve synthèse de programme en *Techniques de prothèses dentaires*

Démontrer la capacité d’effectuer les différentes activités de la profession de prothésiste dentaire, c’est-à-dire analyser les paramètres de confection et conseiller sur la faisabilité des ordonnances; concevoir, confectionner et réparer les différents types d’appareils et prothèses dentaires; gérer la production des pièces.

1. Plan d'évaluation de l'épreuve synthèse

Le seuil de réussite de l’épreuve synthèse est fixé à 60 %. Il est le résultat du cumul des parties pratique et théorique. La réussite du cours *Atelier d’intégration* entraîne automatiquement la mention succès à l’épreuve synthèse.

La valeur relative accordée à chaque évaluation pour inscrire « succès » ou « échec » au bulletin est la suivante :

**Partie théorique : 25 % Partie pratique : 75 %**

**GRILLE D’ÉVALUATION**

**ATELIER d’intégration**

| **Compétence** | **Produit livrable** | **Indicateur** | **Critère** | **Pondération** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 1. Analyser les paramètres de confection de prothèses et conseiller sur la faisabilité | * Carnet de bord 10 % | * À préciser lors de l’épreuve | * Communication efficace avec la clientèle * Respect des exigences de la santé et sécurité (protocole de désinfection, ergonomie ayant trait à l’appareillage, le poste de travail et la posture) * Analyse minutieuse (empreinte, ordonnance) * Utilisation pertinente de la nomenclature (dents manquantes et emplacement) * Analyse de la faisabilité (terminologie adéquate, caractéristiques morphologiques des gencives et de la morphologie de la cavité buccale, caractéristiques fonctionnelles de l’appareil buccodentaire) * Analyse juste des caractéristiques spatiales des structures buccodentaires (dents, arcades dentaires, espace buccal) * Choix approprié de matériaux (alliage, fils, résine, monomère) * Dosage juste des matériaux * Gestion adéquate de l’utilisation des matériaux * Reconnaissance juste du rôle, des pouvoirs et des responsabilités des organismes qui régissent la pratique professionnelle * Circonscription précise du champ de compétence * Reconnaissance juste des obligations légales liées à l’exécution des actes professionnels * Établissement des liens entre les lois, les exigences éthiques et déontologiques de l’exercice professionnel | 20 % |
| * Mises en situation  10 % |
| 1. Concevoir, confectionner et réparer les différents types d’appareils et prothèses dentaires | * Prothèses partielles fixes  30 % * Prothèse complète sur prothèse partielle amovible  15 % * Appareil d’orthodontie et gouttière occlusale 15 % * Pièce squelettique 15 % | * À préciser lors de l’épreuve | * Désinfection efficace des empreintes * Interprétation juste de l’ordonnance * Analyse de la faisabilité * Fabrication des modèles de travail conformes aux normes de qualité * Mise en articulation précise des modèles de travail * Confection des contours de la structure conforme aux exigences fonctionnelles et aux données anatomiques * Vérification de la structure exempte de porosité * Contrôle de l’équilibre des contacts occlusaux et proximaux * Ajustement précis de la structure sur le modèle * Vérification de la teinte et de la texture conformes à l’ordonnance et au modèle de travail * Polissage minutieux des surfaces exposées en bouche * Vérification de la propreté de la prothèse, de la pièce ou de l’appareil * Évaluation de l’intégrité des modèles de travail | 75 % |
| 1. Gérer la production de pièces | * Carnet de bord (même produit livrable qu’au point 1) 5 % | * À préciser lors de l’épreuve | * Planification efficace du calendrier et de l’agenda hebdomadaire * Planification judicieuse de l’aménagement de l’aire de travail * Établissement de mécanismes de contrôle de la qualité * Analyse rigoureuse de la faisabilité * Détermination des priorités de production * Estimation juste des besoins en matériaux et en pièces squelettiques * Utilisation rationnelle des équipements de laboratoire * Évaluation de la pertinence de reprendre ou de corriger un produit * Nettoyage complet du produit avant la livraison * Tenue de dossiers conforme aux normes établies * Consignation et résolution efficace des problèmes * Contrôle rigoureux de la qualité | 5 % |
| **Total** | | | | 100 % |
| **Seuil de réussite** | | | | **60 %** |